

# JOURNÉES EUROPÉENNES DU 14 & 15 SEPTEMBRE 2013 PATRIMOINE 100 ANS DE PROTECTION

L'hôtel de Noirmoutier



## EDITORIAL DU PREFET

Depuis plusieurs années déjà, l'hôtel de Noirmoutier ouvre ses portes au public à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. Une fois de plus, j'ai tenu à répondre à l'appel de ce coup de projecteur sur notre patrimoine commun.

La préservation du patrimoine national représente à mes yeux une priorité certaine et le fêter, c'est un plaisir toujours renouvelé.

Je crois que le passé est porteur d'avenir et d'énergie.

L'année 2013 revêt pour le monde du patrimoine une importance bien particulière : elle est le cadre de la commémoration du centenaire de la loi du 31 décembre 1913, texte fondateur pour la protection des monuments historiques en France, mais aussi une occasion de célébrer la 30e édition des Journées européennes du patrimoine.

Cette double commémoration nous invite à prendre la mesure de l'extraordinaire vitalité de l'action patrimoniale depuis cent ans et de l'engagement de l'ensemble des acteurs du patrimoine – privés comme publics, bénévoles comme professionnels.

Au-delà de l'enthousiasme qui anime ces deux journées de septembre tant attendues, les Journées européennes du patrimoine stimulent la fréquentation pérenne des monuments publics et privés, tout en favorisant la compréhension et l'appropriation des enjeux de la politique de protection du patrimoine par les citoyens de tous les âges.

Nous aimons notre Patrimoine, nous en sommes fiers, et c'est pourquoi nous voulons, nous devons le sauvegarder, le protéger, et le faire découvrir.

C'est un héritage commun, dans toute sa diversité, que nous avons en partage.

En vous ouvrant les portes de l'hôtel de Noirmoutier, je suis heureux de vous associer à ce grand moment de culture et d'échange que représentent les Journées européennes du patrimoine.

Bonnes journées du patrimoine et bonne visite à toutes et tous.

**Jean DAUBIGNY,**

Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris





## 100 ANS DE PROTECTION

---

L'année 2013 revêt pour le monde du patrimoine une importance bien particulière puisqu'elle est le cadre de la commémoration d'une loi fondatrice pour la protection des monuments historiques en France, celle du 31 décembre 1913.

Depuis le XIXe siècle et tout au long du XXe siècle, la politique des monuments historiques en France a contribué à une prise de conscience patrimoniale qui prend ses racines aux lendemains de la Révolution française. Dans un mouvement lié au sentiment d'appartenance à la Nation et à la construction identitaire de la France, les cercles intellectuels, les dirigeants politiques puis les citoyens vont progressivement s'approprier leur histoire collective à travers les traces monumentales qu'elle a laissées en héritage.

Cette commémoration célèbre aussi l'extraordinaire vitalité de l'action patrimoniale et des échanges qui se sont noués autour de la richesse de notre patrimoine. Cet engagement, s'il est institutionnel, repose également sur l'activité et la passion de nombreux acteurs de la société civile, qui participent largement au renouvellement du regard sur les patrimoines et à l'enrichissement de ses acceptions. Les propriétaires, publics comme privés, ont tous une véritable passion pour leur monument ou objet et, de manière large, pour le patrimoine et sa sauvegarde. Du classement d'un édifice / objet au titre des monuments historiques naît le plus souvent un profond sentiment de fierté.

Par ses obligations en matière de restauration, d'entretien et de valorisation, la protection patrimoniale a également permis depuis un siècle de développer mais aussi de maintenir des savoir-faire ancestraux, eux-mêmes garants de la continuité des sites patrimoniaux et donc du tissu culturel et touristique de chaque région.

## L'HOTEL DE NOIRMOUTIER

Construit par l'architecte Jean Courtonne entre 1721 et 1724, l'Hôtel de Noirmoutier est caractéristique des hôtels construits « entre cour et jardin » du faubourg Saint-Germain qui ont loti ce territoire proche de l'Hôtel Royal des Invalides et à une traversée de ponts des lieux de pouvoirs qu'étaient le Louvre et le Palais Royal.

Commandé par le duc de Noirmoutier, l'Hôtel est racheté à sa mort par Mademoiselle de Sens qui en agrandit considérablement la propriété en acquérant des terrains avoisinants et fait remanier le décor intérieur.

L'Hôtel de Noirmoutier est propriété de l'Etat depuis 1814. Abrisant au début du 19e siècle la Compagnie des Gardes du Comte d'Artois, futur Charles X, la résidence connaît à nouveau de nombreuses modifications. C'est le début d'une vocation militaire avec en particulier l'installation en ses murs de l'école d'application d'Etat-major dès 1825.

En 1893, le Chef d'Etat-major Général de l'Armée y installe sa résidence pour laisser la place en 1919 au Maréchal Foch qui y décède le 20 mars 1929. Sa veuve y demeura jusqu'à sa mort en 1957.

L'Etat y installe ensuite une succession de départements et services ministériels pour l'attribuer en 1970 en qualité de résidence du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris.

Il est classé parmi les monuments historiques depuis juin 1996.



## L'HÔTEL DE NOIRMOUTIER : UN PATRIMOINE AU QUOTIDIEN

Au même titre que les réfections et travaux d'entretien touchant le gros œuvre ou le jardin, les collections conservées à l'hôtel de Noirmoutier font l'objet d'un soin particulier.

Depuis son reclassement en bâtiment civil, en 1957, puis son affectation au préfet de la région d'Ile-de-France en 1970, plusieurs campagnes de restauration ont permis de mettre en valeur les décors intérieurs, le mobilier et l'ensemble des objets.

### Les artisans d'art au service des collections et du décor

L'ensemble des sièges des salons du rez-de-chaussée a été restauré, depuis 2001, notamment les sièges Louis XV du salon de musique et les vingt chaises de la grande salle à manger. La garniture de cette série de chaises a été confiée à la société Créa + à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne) qui les a recouvertes d'un tissu « Comoglio » de la Maison Pierre Frey. Passementerie et embrases ont été confiées à la Maison Declercq à Paris.

Les travaux d'ébénisterie ont été confiés à la société Blaise, à Paris, qui a assuré la restauration de plusieurs éléments du mobilier comme la paire de consoles, de style Louis XVI, du grand salon ou celle d'un meuble d'entredeux de style Régence de la petite salle-à-manger. La restauration des boiseries de l'ancienne chambre de parade, actuelle grande salle à manger a été confiée aux ateliers de la Chapelle.

Les travaux de nettoyage de la tapisserie des Gobelins qui habillent l'escalier d'honneur ont été confiés à la Maison Chevalier et l'argenterie, à la Maison Christoffe. Enfin, les extérieurs ont aussi bénéficié d'un ravalement complet du pavement de la cour d'honneur, confié à la Maison Pradeau et Morin.

### Economies d'énergie

Les bâtisses anciennes sont souvent considérées comme grandes consommatrices d'énergie. Dans le cadre des besoins énergétiques d'une résidence comme l'Hôtel de Noirmoutier, la protection du patrimoine et sa préservation passent par des mesures simples et de bon sens.

Ainsi l'utilisation d'ampoules basse tension pour l'éclairage, les ouvertures (portes et fenêtres) mieux isolées, une meilleure gestion du chauffage des parties de réception et d'habitation participent aux économies d'énergie.







## La lanterne et le vestibule d'entrée

Sensibles à la création contemporaine, les préfets successifs ont eu à cœur d'enrichir les collections.

Dès le vestibule d'entrée, les visiteurs peuvent remarquer une lanterne aux allures géométriques, installée en 2006, qui fait écho au sol de pierre à cabochons et met subtilement en valeur les œuvres exposées,

Toute l'originalité de la lanterne conçue spécialement pour ce lieu par Bruno Moinard, designer et architecte d'intérieur, réside dans ses imposantes dimensions, ses matériaux originaux. Elle marie harmonieusement classicisme et modernité par son alliage de matière : une structure en bronze médaille supportant une double paroi de verre (double peau) légèrement sablée. Un jeu de lumière permet un éclairage en trois dimensions.



## Deux tapisseries appartenant aux collections du Mobilier national

Le vestibule présente également, depuis 2005, deux tapisseries contemporaines appartenant également aux collections du Mobilier national.

### Le Drapeau français d'après Denis Doria

Denis Doria, né à Saint-Ouen en 1945, s'intéresse à la tapisserie dès les années 1970. Il souhaite sortir la tapisserie de sa forme traditionnelle, en rejeter, dit-il, le côté officiel, figé et pompeux, en prenant pour modèle des objets de la vie quotidienne.

Denis Doria a proposé de tisser le drapeau flottant dans le vent parce que le sujet offrait plusieurs possibilités qu'il a définies lui-même : «en plus du contour, du relief intervenaient les transparences et les superpositions de couleurs».

### Collage d'après Antroni Clavé

Antoni Clavé, né à Barcelone en 1913 et mort en 2005, a pratiqué de nombreuses disciplines (affiches de cinéma, lithographies, décors et costumes de théâtre et de ballet) avant de décider de se consacrer exclusivement à la peinture et à la sculpture dans les années 1950. Il aime travailler des matériaux et supports divers (papier, le tissu, l'aluminium, le bronze...) avec une prédilection pour le collage.

En 1985, il conçoit deux maquettes de tapisseries pour les manufactures nationales. Pour filtrer la lumière naturelle susceptible d'agresser les fibres textiles des tapisseries – le vestibule est situé plein sud – un film spécial a été posé sur les vitres et des voilages installés.



## LE JARDIN



Après avoir connu de nombreuses vicissitudes, le jardin de l'hôtel de Noirmoutier devait connaître une refonte complète dès 1970. Des travaux de terrassement, de maçonnerie et un défrichage général ont permis de clarifier et d'organiser une végétation dense et livrée à elle-même depuis de nombreuses années.

Un treillage a été installé, à cette époque, pour isoler le jardin des imprimeries de l'Institut géographique national.

Parmi les travaux récents, le jardin, d'une superficie de 3 000 m<sup>2</sup>, a fait l'objet depuis 2001 d'une réfection complète des parties engazonnées.

Autrefois agrémenté d'une pièce d'eau comblée dans les années 1990, le jardin est aujourd'hui rythmé par plusieurs massifs de rosiers et entouré de massifs de rosiers, rhododendrons, hortensias, camélias, azalées et orangers du Mexique.

Deux plantations en rotation sont entretenues chaque année et deux plates-bandes florales rappellent les parterres à la française d'origine.

Plusieurs espèces d'arbres agrémentent le jardin : peuplier, prunier, marronnier, tilleul, cèdre et deux beaux érables sycomores centenaires.



## LA PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE, PRÉFECTURE DE PARIS

La création du département de la Seine date de 1789. La préfecture de la Seine apparaît quant à elle en 1800 et s'installe au 17 place Vendôme. Trois ans plus tard elle est transférée à l'Hôtel de Ville de Paris.

Après l'impressionnant incendie qui ravagea le bâtiment en 1871, l'administration préfectorale s'installe successivement au palais du Luxembourg, puis au pavillon de Flore avant de réintégrer l'Hôtel de Ville en 1890. Elle y demeure jusqu'à la première élection du maire de Paris en 1977.

C'est par décret du 16 février 2010 que la préfecture d'Ile-de-France et la préfecture de Paris ont fusionné. Le 14 février 2011 marque l'emménagement de toute la préfecture ainsi unifiée sur son nouveau site, au « Ponant », situé rue Leblanc dans le XVème arrondissement.

Le préfet de la région Ile-de-France est donc également préfet du département de Paris.

Le Ponant de Paris est un complexe de bureaux édifiés en 1989 par Olivier Clément Caboub à l'emplacement d'une partie des terrains qu'occupaient les anciennes usines Citroën de Paris.

Il se compose de huit bâtiments jusqu'à neuf étages. Son architecture est faite de passerelles et de portiques. Il est recouvert de fenêtres miroirs.





## MISSIONS DU PRÉFET D'ILE-DE-FRANCE

Au terme du décret du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, les préfets de région sont les garants de la cohérence de l'action régionale de l'Etat et sont responsables de l'exécution des politiques publiques de l'Etat dans la région.

Il revient donc au préfet de la région d'Ile-de-France, qui est également préfet de Paris, d'animer et de conduire les politiques publiques dans les départements franciliens. A cette fin, il préside le comité de l'administration régionale (CAR) qui réunit les directeurs régionaux, les recteurs d'académie et les préfets de département. Cette instance collégiale est le lieu de l'élaboration de la stratégie de l'Etat en région et de répartition des moyens de l'Etat en fonction des priorités.

Par ailleurs, le préfet de région prépare et signe avec le président du Conseil régional le contrat de projets Etat-Région (CPER). Il est responsable de la gestion des programmes financés sur fonds européens et assure le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire des actes du Conseil régional et des établissements publics régionaux.

Compte tenu de la spécificité de l'Ile-de-France, le préfet de la région francilienne dispose de compétences accrues en matière d'aménagement, d'urbanisme et de gestion des ressources en eau du Bassin Seine Normandie. Enfin, il lui revient de décliner, notamment sur les territoires, la politique du Grand Paris.

Pour mener à bien ces missions, le préfet de région, préfet de Paris, appuie son action sur les services déconcentrés régionaux et départementaux de l'Etat, réorganisés en 2010 dans le cadre de la Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RÉATE).